

Fiche n°1 : Conseils d'applications du standard CNIG

Octobre 2019

Cette fiche s'adresse à toutes les entités (collectivités, bureaux d'étude, agences techniques, agences d'urbanisme, services de l'État, gestionnaire de servitude d'utilité publique, etc.) en charge de la numérisation de documents d'urbanisme (DU) ou de servitudes d'utilité publique (SUP). Elle vise à donner des conseils à ceux d'entre eux qui souhaitent exploiter au maximum les possibilités du standard CNIG pour un rendu optimal une fois le DU ou la SUP publié sur le Géoportail de l'urbanisme.

Table des matières

Partie 1 : Utiliser dès que possible les dernières versions des standards, pour rendre plus accessible le DU au format numérique	2
Partie 2 : Exploiter les sous-codes et l'attribut LIBELLE pour les prescriptions et informations.....	2
1° Exploiter les sous-codes pour mieux détailler les objets géographiques du DU	2
2° Exploiter l'attribut LIBELLE pour expliciter les éléments géographiques du document d'urbanisme.....	4
Partie 3 : Prendre en compte les remarques du validateur	5
Partie 4 : Faire le lien entre pièces écrites et documents géographiques	6
1° Remplir l'attribut NOMFIC permet au GPU de lier les éléments en cartographie avec les documents pdf associés	6
2° Cet attribut NOMFIC enrichi avec le numéro de la page permet de pointer sur le GPU la partie du règlement écrit spécifique au zonage cliqué	6

Les standards de dématérialisation des DU et des SUP sont maintenus par le groupe de travail « Dématérialisation des documents d'urbanisme » du Conseil national de l'information géographique (CNIG).

Géostandards et ressources : http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732.

Comptes-rendus du groupe de travail : http://cnig.gouv.fr/?page_id=2918.

Partie 1 : Utiliser dès que possible les dernières versions des standards, pour rendre plus accessible le DU au format numérique

Les standards de dématérialisation évoluent dans le temps pour mieux répondre au besoin des autorités compétentes en termes de dématérialisation de leurs DU et SUP ainsi que pour s'adapter aux diverses évolutions du droit de l'urbanisme.

C'est pourquoi il est fortement conseillé d'utiliser les versions les plus récentes des standards pour donner un meilleur rendu numérique du DU ou de la SUP. L'engagement d'une procédure d'évolution d'un document d'urbanisme peut ainsi être l'occasion de demander au prestataire en charge de la procédure de migrer vers une version plus récente du standard concerné.

Afin de savoir si les dernières versions du standard sont déjà supportées par le GPU, il est conseillé de consulter l'article de la Foire aux Questions dédié sur le GPU (mis à jour au fil des prises en compte) « STANDARD CNIG ET GÉOPORTAIL DE L'URBANISME : QUELLE VERSION UTILISER ? » : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/faq>.

Partie 2 : Exploiter les sous-codes et l'attribut LIBELLE pour les prescriptions et informations

1° Exploiter les sous-codes pour mieux détailler les objets géographiques du DU

L'une des grandes évolutions entre les versions 2014 et 2017 des standards CNIG pour les plans locaux d'urbanisme et cartes communales est l'ajout des attributs STYPEPSC et STYPEINF pour aller plus dans le détail des prescriptions réglementaires d'urbanisme (prescriptions) et des périmètres d'information issus des annexes du DU (informations).

Nom de la table : <INSEE ou SIREN>_PRESCRIPTION_SURF_<DATAPPRO>		Géométrie : surfacique		
Nom de la table : <INSEE ou SIREN>_PRESCRIPTION_LIN_<DATAPPRO>		Géométrie : linéaire		
Nom de la table : <INSEE ou SIREN>_PRESCRIPTION_PCT_<DATAPPRO>		Géométrie : ponctuelle		
Tables contenant les prescriptions se superposant au document d'urbanisme				
Attribut	Définition	Occurrences	Type	Contraintes sur l'attribut
LIBELLE	Description physique de la prescription.	Exemple : Emplacement réservé n°12	C254	Valeur vide interdite
TXT	Étiquette (libellé court) associée au nom de la prescription	Exemple : ER 12	C10	valeur vide autorisée
TYPEPSC	Type précisant l'objet de la prescription	Énumération PrescriptionUrbaType	C2	Valeur vide interdite
STYPEPSC	sous-type détaillant le type	Énumération PrescriptionUrbaType	C2	valeur vide interdite
NOMFIC	Nom du fichier contenant le texte décrivant la prescription, à défaut : le nom du fichier du règlement		C80	Les noms des fichiers respectent une convention de nommage valeur vide autorisée
URLFIC	Lien d'accès au fichier contenant le texte décrivant la prescription		C254	Hyperlien. valeur vide autorisée
IDURBA	Identifiant du document d'urbanisme (cf. table DOC_URBA)		C30	Valeur vide interdite
DATVALID	Date de la dernière validation de la prescription. Cette date correspond à celle du dernier changement apporté à la prescription ou à son règlement. La date de validation est donc antérieure ou égale à la date d'approbation du document d'urbanisme auquel appartient la prescription.		C8	Antérieure ou égale à DATAPPRO valeur vide autorisée

Par exemple, le standard CNIG PLU 2014 permettait de cartographier un emplacement réservé en lui affectant le code 05 dans le type <PrescriptionUrbaType>. A partir de la version 2017 du standard CNIG PLU, il est possible de distinguer via les sous-codes 01 à 07 du code 05 (correspondant aux emplacements réservés) les emplacements réservés pour des voies publiques, des espaces verts, etc.

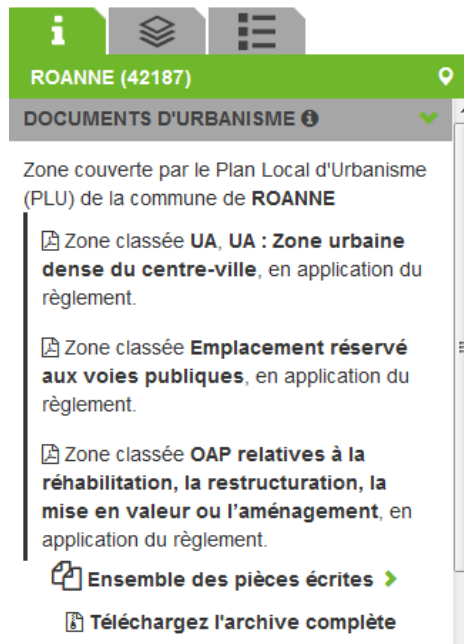
Type énuméré : <PrescriptionUrbaType>		
Définition	Nature de la contrainte imposée par une prescription figurant dans un document d'urbanisme	
Valeur	Code	Définition
emplacement réservé (L123-1-5 V et R123-11 d)	05	Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts ainsi qu'aux espaces nécessaires aux continuités écologiques, en précisant leur destination et les collectivités, services et organismes publics bénéficiaires

Modélisation graphique des emplacements réservés dans le standard CNIG PLU v2014

Code	Sous Code	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
05	00	Emplacement réservé <i>Remarque : sauf lot de données antérieurs au standard v2017, utiliser impérativement les sous-codes suivants</i>	L151-41 1° à 3°	R151-48 2°, R151-50 1°, R151-34 4°, R151-43 3°
05	01	Emplacement réservé aux voies publiques	L151-41 1°	R151-48 2°
05	02	Emplacement réservé aux ouvrages publics	L151-41 1°	R151-50 1°
05	03	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	L151-41 2°	R151-34 4°
05	04	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	L151-41 3°	R151-43 3°
05	05	Emplacement réservé logement social/mixité sociale	L151-41 4°	R151-38 1°
05	06	Servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU	L151-41 dernier alinéa	
05	07	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global	L151-41 5°	R151-32

Modélisation des emplacements réservés dans le standard CNIG PLU v2017(b)

Ces distinctions plus précises permettent à l'utilisateur faisant des recherches sur le GPU d'avoir accès à une information plus détaillée (voir ci-dessous l'exemple du PLU de Roanne) par exemple sur le type d'orientation d'aménagement et de programmation ainsi que l'inscription de l'emplacement réservé.



Capture d'écran du GPU sur une parcelle couverte par le PLU de Roanne

2° Exploiter l'attribut LIBELLE pour expliciter les éléments géographiques du document d'urbanisme.

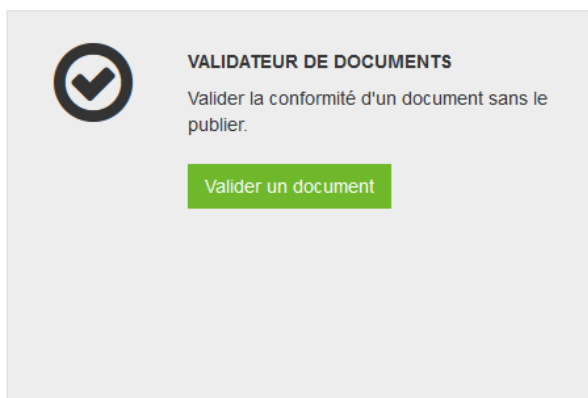
L'attribut LIBELLE permet quant à lui de donner le nom précis de la prescription ou du périmètre d'information issu des annexes du document d'urbanisme. Dès la version 4.2 du GPU, c'est cette information qui sera affichée lorsque l'utilisateur se renseignera sur sa parcelle depuis le GPU. Plus cet attribut sera rempli avec précision, meilleure sera l'information fournie à travers le GPU à l'utilisateur.

Nom de la table : <INSEE ou SIREN>_PRESCRIPTION_SURF_<DATAPPRO>	Géométrie : surfacique			
Nom de la table : <INSEE ou SIREN>_PRESCRIPTION_LIN_<DATAPPRO>	Géométrie : linéaire			
Nom de la table : <INSEE ou SIREN>_PRESCRIPTION_PCT_<DATAPPRO>	Géométrie : ponctuelle			
Tables contenant les prescriptions se superposant au document d'urbanisme				
Attribut	Définition	Occurrences	Type	Contraintes sur l'attribut
LIBELLE	Description physique de la prescription.	Exemple : Emplacement réservé n°12	C254	Valeur vide interdite
TXT	Étiquette (libellé court) associée au nom de la prescription	Exemple : ER 12	C10	valeur vide autorisée
TYPEPSC	Type précisant l'objet de la prescription	Énumération PrescriptionUrbaType	C2	Valeur vide interdite
STYPEPSC	sous-type détaillant le type	Énumération PrescriptionUrbaType	C2	valeur vide interdite
NOMFIC	Nom du fichier contenant le texte décrivant la prescription, à défaut : le nom du fichier du règlement		C80	Les noms des fichiers respectent une convention de nommage valeur vide autorisée
URLFIC	Lien d'accès au fichier contenant le texte décrivant la prescription		C254	Hyperlien. valeur vide autorisée
IDURBA	Identifiant du document d'urbanisme (cf. table DOC_URBA)		C30	Valeur vide interdite
DATVALID	Date de la dernière validation de la prescription. Cette date correspond à celle du dernier changement apporté à la prescription ou à son règlement. La date de validation est donc antérieure ou égale à la date d'approbation du document d'urbanisme auquel appartient la prescription.		C8	Antérieure ou égale à DATAPPRO valeur vide autorisée

Partie 3 : Prendre en compte les remarques du validateur

Notamment en respectant bien les règles de nommage des pièces écrites.

Le validateur CNIG est l'outil interne au GPU permettant de vérifier que le lot de SUP ou le DU numérisé respecte le standard CNIG de dématérialisation indiqué dans la fiche de métadonnée. Le validateur est donc utilisé par les producteurs de la donnée pour tester sa conformité avant de la transmettre à l'autorité compétente pour publication.



Le rapport de validation édité par le validateur du GPU liste les non-conformités du document, sous forme d'erreurs et d'avertissements, ainsi que les moyens de corriger ces irrégularités au regard du standard CNIG et de la version utilisée (ces informations étant à renseigner dans les métadonnées).

Vérification générale

✓ Aucune erreur de cette nature

Vérification des métadonnées

⚠ Il y a 9 erreurs de cette nature

Type	Fichier	Modèle	Message
Avertissement	fr-██████████-plu20140218.xml	cnig_PLU_2013	Localisateur de ressource (1/3) : le champ "nom" n'est pas renseigné.
Avertissement	fr-██████████-plu20140218.xml	cnig_PLU_2013	Localisateur de ressource (1/3) : le champ "protocole" n'est pas renseigné (ex: "OGC:WMS", "OGC:WFS", "ATOM", etc.)
Avertissement	fr-██████████-plu20140218.xml	cnig_PLU_2013	Localisateur de ressource (2/3) : le champ "nom" n'est pas renseigné.
Avertissement	fr-██████████-plu20140218.xml	cnig_PLU_2013	Localisateur de ressource (2/3) : le champ "protocole" n'est pas renseigné (ex: "OGC:WMS", "OGC:WFS", "ATOM", etc.)
Avertissement	fr-██████████-plu20140218.xml	cnig_PLU_2013	Localisateur de ressource (3/3) : le champ "nom" n'est pas renseigné.
Avertissement	fr-██████████-plu20140218.xml	cnig_PLU_2013	Localisateur de ressource (3/3) : le champ "protocole" n'est pas renseigné (ex: "OGC:WMS", "OGC:WFS", "ATOM", etc.)
Erreur	fr-██████████-plu20140218.xml	cnig_PLU_2013	Encodage (1/1) : le champ "nom" n'est pas renseigné
Avertissement	fr-██████████-plu20140218.xml	cnig_PLU_2013	Le champ "Identificateur de ressource unique" (fr-██████████-plu20140218) n'est pas égal à "https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/document/██████████_PLU_20140218"
Erreur	fr-██████████-plu20140218.xml	cnig_PLU_2013	Le code de projection (RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)) du "Référentiel de coordonnées" ne correspond pas à une valeur attendue (IGNF:WGS84UTM2, IGNF:RMI04UTM30S, IGNF:RGF93LAM93, EPSG:32620, EPSG:4471, IGNF:RGF95UTM22, IGNF:RGR92UTM40S, EPSG:2975, EPSG:4467, EPSG:2972, IGNF:RGSPPM06U21, EPSG:2154).

Si les erreurs sont bloquantes pour la publication et doivent donc être corrigées pour aller au bout du processus de publication, ce n'est pas le cas des avertissements.

En revanche, les avertissements peuvent soulever des éléments qui, s'ils ne sont pas corrigés, peuvent rendre difficile la consultation du document d'urbanisme par les utilisateurs sur le GPU. Ils sont à vérifier, sans que ce soit bloquant pour une publication.

Ainsi, une pièce écrite qui ne respecte pas les règles de nommage du standard CNIG ne sera pas reconnue par le GPU et risque de ne pas être correctement classée dans l'arborescence usuelle des pièces écrites, qui facilite la consultation de la donnée par l'utilisateur.

Partie 4 : Faire le lien entre pièces écrites et documents géographiques

Il y a grand intérêt à optimiser le lien entre les données géographiques (zonage, prescriptions et informations) et les pages des pièces écrites associées. Ce lien permet à la personne consultant une parcelle sur le GPU de consulter directement la pièce écrite ou la partie du règlement qui concerne sa parcelle.

1° Remplir l'attribut NOMFIC permet au GPU de lier les éléments en cartographie avec les documents pdf associés

Le lien entre les périmètres géographiques d'un zonage, d'une prescription ou d'une information tirée des annexes et les documents pdf associés se fait via l'attribut NOMFIC des tables ZONE_URBA, PRESCRIPTION_<SURF/LIN/PCT> et INFORMATION_<SURF/LIN/PCT>.

Nom de la table : <INSEE ou SIREN> PRESCRIPTION_SURF_<DATAPPRO>			Géométrie : surfacique	
Nom de la table : <INSEE ou SIREN> PRESCRIPTION_LIN_<DATAPPRO>			Géométrie : linéaire	
Nom de la table : <INSEE ou SIREN> PRESCRIPTION_PCT_<DATAPPRO>			Géométrie : ponctuelle	
Tables contenant les prescriptions se superposant au document d'urbanisme				
Attribut	Définition	Occurrences	Type	Contraintes sur l'attribut
LIBELLE	Description physique de la prescription.	Exemple : Emplacement réservé n°12	C254	Valeur vide interdite
TXT	Étiquette (libellé court) associée au nom de la prescription	Exemple : ER 12	C10	valeur vide autorisée
TYPEPSC	Type précisant l'objet de la prescription	Énumération PrescriptionUrbaType	C2	Valeur vide interdite
STYPEPSC	sous-type détaillant le type	Énumération PrescriptionUrbaType	C2	valeur vide interdite
NOMFIC	Nom du fichier contenant le texte décrivant la prescription, à défaut : le nom du fichier du règlement		C80	Les noms des fichiers respectent une convention de nommage valeur vide autorisée
URLFIC	Lien d'accès au fichier contenant le texte décrivant la prescription		C254	Hyperlien. valeur vide autorisée
IDURBA	Identifiant du document d'urbanisme (cf. table DOC_URBA)		C30	Valeur vide interdite
DATVALID	Date de la dernière validation de la prescription. Cette date correspond à celle du dernier changement apporté à la prescription ou à son règlement. La date de validation est donc antérieure ou égale à la date d'approbation du document d'urbanisme auquel appartient la prescription.		C8	Antérieure ou égale à DATAPPRO valeur vide autorisée

Par exemple, ce lien est conçu pour que le clic sur un emplacement réservé en cartographie dans le GPU permette un renvoi direct vers la liste des emplacements réservés. Cela peut également permettre, en sélectionnant une OAP en cartographie, de consulter directement la pièce écrite décrivant l'OAP.

2° Cet attribut NOMFIC enrichi avec le numéro de la page permet de pointer sur le GPU la partie du règlement écrit spécifique au zonage cliqué

Comme il est indiqué dans le standard, faire le lien entre le périmètre géographique de la zone Uc et la page du règlement écrit où commence le chapitre dédié à la zone Uc permettra de rediriger directement l'utilisateur vers la partie du règlement qui le concerne lors de la consultation sur le GPU.

Pour cela, l'attribut NOMFIC peut prendre la forme *fichier.pdf#page=n°page* où fichier est le nom de la pièce pdf respectant les règles de nommage du standard et le « n°page » le chiffre de la page à ouvrir en cliquant sur le périmètre géographique associé.

Nom de la table : <INSEE ou SIREN>_ZONE_URBA_<DATAPPRO>			Géométrie : surfacique	
Table contenant les zonages du document d'urbanisme				
Attribut	Définition	Occurrences	Type	Contraintes sur l'attribut
LIBELLE	Nom court de la zone tel qu'il apparaît sur le plan de zonage (ex : Uc)		C12	Valeur vide interdite
LIBELONG	Nom complet littéral de la zone tel qu'il apparaît dans le chapitre du règlement écrit. (ex : 2AUci : zone de la plaine verte)		C254	Valeur vide autorisée
TYPEZONE	Type de la zone classé dans une nomenclature simplifiée.	Énumération ZoneUrbaType	C3	Valeur vide interdite
NOMFIC	Nom du fichier contenant le texte du règlement de la zone		C80	Les noms des fichiers respectent une convention de nommage valeur vide interdite
URLFIC	Lien d'accès au fichier contenant le texte du règlement de la zone ou à défaut du règlement intégral indexé		C254	Hyperlien valeur vide autorisée
IDURBA	Identifiant du document d'urbanisme (cf. table DOC_URBA)		C30	Valeur vide interdite
DATVALID	Le standard ne gère pas l'historique des documents. Néanmoins, certains utilisateurs ont fait part du besoin de conserver la date d'apparition ou de dernière modification des zonages d'urbanisme. La date de la dernière validation de la zone correspond à celle du dernier changement apporté à la zone ou à son règlement.	a) Si une zone d'urbanisme porte une date de validation égale au 6 mai 2007 au sein d'un PLU approuvé le 25 février 2012, cela signifie qu'elle n'a pas été impactée par les évolutions du PLU depuis le 6 mai 2007. b) Si pour une zone AU seules les OAP sont modifiées, il y a lieu tout de même de modifier sa date de validation.	C8	Antérieure ou égale à DATAPPRO Valeur vide autorisée, sauf dans le cas d'une révision totale où toutes les dates de validation sont réinitialisées à la date d'approbation du nouveau document.

Astuce : On privilégie l'accès au [sommaire en première page](#) du règlement renvoyant vers chaque chapitre.
L'attribut NOMFIC peut également prendre la forme *fichier.pdf#page=n° page* afin que le pdf s'ouvre à la page concernant le zonage, ou encore la forme *fichier.pdf#nameddest={libelle}* pour un accès direct à la « destination » du pdf portant tel {libelle}.
(Idem pour URLFIC).
Exemple : si le règlement de la zone Ub figure p24, l'attribut NOMFIC prendra la valeur : 44712_reglement_20041103.pdf#page=24 ou encore 44712_reglement_20041103.pdf#nameddest=Ub

Consigne : Les PLUi peuvent désormais définir une ou plusieurs zones urbaines dont la réglementation renverra aux articles de fond du règlement national d'urbanisme (RNU). Dans ce cas on saisira : TYPEZONE="U", LIBELLE="ZURNU", LIBELONG="Zone urbaine soumise au règlement national de l'urbanisme » et URLFIC=<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTI000031719328> (correspondant à l'article R111-1 du code de l'urbanisme)
NOMFIC est le règlement du PLUI s'il mentionne ces zones, sinon : un fichier RNU.pdf contenant l'URL Légifrance ci-dessus.